

Les villes veulent contrôler leurs robinets

L'EAU POTABLE est-elle trop chère ? La question taraude les élus. Devant l'envolée des factures, qui ont plus que doublé en vingt ans, de plus en plus de maires essonniers s'interrogent sur les tarifs pratiqués par les grandes sociétés qui se partagent le marché de la distribution. Certains commencent même à plaider pour une « municipalisation » du service de l'eau. C'est le cas à Viry-Châtillon, qui a officiellement demandé que le Sedif, le Syndicat des eaux d'Ile-de-France, reprenne la distribution de l'eau potable en régie directe en 2010, à la fin de son bail avec la Générale des eaux. A

Seuls douze villages gèrent directement leur approvisionnement

Depuis, d'autres élus ont repris le flambeau. Confortés par de multiples rapports, qui attestent que le prix de l'eau est 20 à 30 % plus élevé lorsqu'elle est distribuée par des sociétés privées. « Toutes les études démontrent que les usagers seraient gagnants, en termes de prix et de qualité, si les communes distribuaient elles-mêmes l'eau potable », affirme Gabriel Amard, président socialiste de l'agglomération des

Monigny-Champigny, c'est l'opposition qui s'empare du dossier. Hier soir, dans une réunion publique, elle a expliqué aux habitants que la commune ferait des économies en s'occupant elle-même de son eau potable (*lire ci-dessous*).

En Essonne, c'est le conseiller général divers gauche Jean-Loup Englander qui a lancé le débat. Dès la fin des années 1990, alors maire de Saint-Michel-sur-Orge, il a dénoncé le quasi-monopole de la Générale des eaux et de la Lyonnaise des eaux en Essonne. La première approvisionne 96 communes, la seconde 67. Et leurs filiales se partagent plusieurs dizaines de villes. Dans le département, seuls douze villages gèrent directement leur approvisionnement en eau potable.

Une situation qui, d'après Jean-Loup Englander, nuit à la concurrence et contribue à faire monter les prix. En 1998, l'ancien maire de Saint-Michel a saisi le Conseil de la concurrence. Après sept ans d'instruction, il a fini par obtenir gain de cause puisque la Lyonnaise des eaux a écopé de 400 000 € d'amende en novembre dernier.

Lacs de l'Essonne et ancien maire de Viry-Châtillon. « L'eau, comme l'air, est un bien de l'humanité, assène Bruno Piriou, vice-président communiste du conseil général, qui vient de commander une étude sur la question. Elle ne doit pas être exploitée pour en faire du profit. Il faut que son contrôle revienne aux collectivités. »

Des propos que ne démentira pas François Lassalle, le maire (sans étiquette) de Ville-neuve-sur-Auvers. Lui fait partie des rares élus essonniers à se passer des services des géants de la distribution de l'eau. Depuis toujours, son village se débrouille tout seul pour pomper et fournir l'eau potable à ses 630 habitants. « Nous décidons nous-mêmes des investissements à réaliser et nous gardons la maîtrise totale du prix », se félicite le maire. Résultat, chez

lui l'eau ne coûte que 1,74 € le mètre cube, alors que le prix moyen atteint 3,19 € en Essonne.

Pourtant, aucun maire essonnien n'a encore résilié son contrat avec un grand distributeur. Les professionnels se frottent les mains et soutiennent qu'eux seuls ont la compétence nécessaire pour traiter les eaux de piètre qualité. « Le retour en régie municipale n'est pas une tendance de fond », assure-t-on à la Générale des eaux. Un point de vue que conteste Jean-Luc Touly*, spécialiste de l'eau à Attac et France Liberté. « Les élus ont encore un peu peur de gérer l'eau, mais beaucoup ont pris conscience qu'elle ne peut plus être marchandise. On n'en est qu'au début », soutient-il. Ce militant est d'ailleurs en train de rédiger un « guide de l'élu pour le retour en régie ». Une façon de convaincre ceux qui hésitent encore à sauter le pas.

SANDRINE BINET
* « L'Eau des multinationales, les vérités invouables », de Roger Lenglet et Jean-Luc Touly, Editions Fayard, 252 pages, 19 €.

Prix moyen à la Ville
du Bois 3,64
moyenne annuelle pour
200 m³
en 2005.

Eau : le prix que vous payez

Communes	Prix du m ³
Grigny	2,65
Les Ulis	3,09
Ris-Orangis	3,12
Evry	3,12
Saint-Michel-sur-Orge	3,14
Brétigny-sur-Orge	3,15
Sainte-Geneviève-des-Bois	3,19
Massy	3,3
Corbeil-Essonnes	3,3
Etampes	3,34
Viry-Châtillon	3,46
Savigny-sur-Orge (versant Orge)	3,49
Palaiseau	3,51 à 3,61
Athis-Mons	3,51
Savigny-sur-Orge (versant Yvette)	3,57
Draveil	3,7
Gif-sur-Yvette	3,81
Vigneux-sur-Orge	3,88
Brunoy	3,93
Yerres	4,05
Montgeron	4,18

Prix moyen TTC/m³ pour une consommation moyenne de 120 m³.

	Lyonnaise des eaux
	Générale des eaux
	Société des eaux de l'Essonne

Source : sociétés distributrices d'eau

« Ça nous coûterait moins cher »

JEAN-GABRIEL LAINEY, élu d'opposition à Morigny, favorable à la régie

SUR LE GRAPHIQUE présenté hier aux habitants de Morigny-Champigny lors d'une réunion publique : deux lignes. La première suit le cours de l'inflation et marque une hausse relativement faible et constante. La seconde — celle qui intéresse les contribuables du village — représente l'évolution du prix du mètre cube d'eau payé à Morigny. La pente ressemble au profil d'une étape de haute montagne du Tour de France ! Selon le groupe Morigny Autrement, le mètre cube est ainsi passé de 0,60 € en 1983 à environ 3,30 € aujourd'hui. Dans la ligne de mire de ces élus d'opposition* : la Générale des eaux, accusée de plomber constamment la note.

« Cet été, c'est la goutte d'eau qui a fait déborder le vase : on nous a demandé de payer deux abonnements semestriels d'un coup », s'énerve Jean-Gabriel Lainey. Ajoutez à cela une nouvelle hausse du mètre cube de 4,7 % et l'on obtient une opposition qui plaide au-

jourd'hui pour le retour à une gestion en régie directe, par la mairie. « Cela nous coûterait moins cher et, sur le principe, nous sommes pour que la gestion de ce service public ne soit plus entre les mains d'entreprises privées. » « Ce serait utopique aujourd'hui, rétorque Jean Perthuis, le président du syndicat intercommunal qui a attribué à la Générale la gestion du réseau sur le secteur. Il faudrait des techniciens, ce serait très lourd à gérer... »

La Générale, elle, justifie les hausses en évoquant « les évolutions techniques et réglementaires » qui lui coûtent cher. Quant aux deux abonnements qu'il a fallu payer cet été, « c'est un phénomène exceptionnel dû à une modification de notre contrat ».

G.P.

** Contacté à plusieurs reprises, le maire n'a pas pu être joint hier.*



De multiples rapports attestent que le prix de l'eau est 20 à 30 % plus élevé lorsqu'elle est distribuée par des sociétés privées. (LP/MATTHIEU DE MARTIGNAC.)